

Auplata Mining Group - AMG
Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2022
Résultat consolidé du vote résolution par résolution



	AGO	AGE
Nombre d'actions composant le capital social au 30 septembre 2022	1 651 234 215	1 651 234 215
Nombre d'actions ayant droit de vote	1 651 234 215	1 651 234 215
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	21	21
Nombre d'actions détenues par les actionnaires présents, représentés, ayant donné pouvoir au Président ou ayant voté par correspondance	519 786 351	519 786 351
Nombre de voix détenues par les actionnaires présents, représentés, ayant donné pouvoir au Président ou ayant voté par correspondance	519 786 351	519 786 351
Quorum	31,48%	31,48%
Majorité	259 893 176	346 524 234
	<i>Quorum légal sur première convocation</i>	20%
	<i>Majorité légale</i>	25%
	<i>1/2 des votes exprimés</i>	<i>2/3 des votes exprimés</i>

Résolution	Type	Résultats			
		Descriptif	Pour (%)	Contre (%)	Résultat
1	Ordinaire	Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021	99,62%	0,38%	Adoptée
2	Ordinaire	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021	99,62%	0,38%	Adoptée
3	Ordinaire	Affectation du résultat de l'exercice 2021	99,62%	0,38%	Adoptée
4	Ordinaire	Réduction des pertes par voie d'imputation sur les "Primes"	99,62%	0,38%	Adoptée
5	Ordinaire	Approbation des conventions réglementées	99,62%	0,38%	Adoptée
6	Ordinaire	Approbation de la politique de rémunération applicable, au titre de l'exercice 2021, pour les membres du Conseil d'Administration	99,64%	0,36%	Adoptée
7	Ordinaire	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce	99,64%	0,36%	Adoptée
8	Ordinaire	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	99,72%	0,16%	Adoptée
9	Extraordinaire	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions, durée de l'autorisation, modalités, plafond.	99,74%	0,26%	Adoptée
10	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, plafonds de l'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits ou d'offrir au public les titres non souscrits	99,72%	0,28%	Adoptée

Résolution	Type	Résultats			
		Descriptif	Pour (%)	Contre (%)	Résultat
11	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une Société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public, à l'exception des dispositions l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits	98,60%	1,40%	Adoptée
12	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits	98,60%	1,40%	Adoptée
13	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits	98,60%	1,40%	Adoptée
14	Extraordinaire	Fixation du plafond global des émissions d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence et autorisations visées aux résolutions qui précèdent	98,60%	1,40%	Adoptée
15	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, durée de la délégation, plafond de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits	98,60%	1,40%	Adoptée
16	Extraordinaire	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée	98,60%	1,40%	Adoptée
17	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration, à l'effet de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, une augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du code du travail, durée de la délégation, plafond de l'émission, prix d'émission (Le Conseil d'Administration a proposé de rejeter cette résolution)	0,71%	99,29%	Rejetée

Résultats					
Résolution	Type	Descriptif	Pour (%)	Contre (%)	Résultat
18	Extraordinaire	Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,0005 € à 0,0001 €	99,15%	0,85%	Adoptée
19	Extraordinaire	Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration pour décider du regroupement des actions de la Société	99,25%	0,75%	Adoptée
20	Extraordinaire	Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 1 à 0,01 €, sous condition suspensive de la réalisation préalable du regroupement des actions de la Société faisant l'objet de la 19ème résolution soumise au vote de la présente Assemblée	99,15%	0,85%	Adoptée
21	Extraordinaire	Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale à un minimum de 0,0001 €, sous condition suspensive de la réalisation préalable de la réduction de capital faisant l'objet de la 20ème résolution soumise au vote de la présente Assemblée	99,15%	0,85%	Adoptée
22	Extraordinaire	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	99,83%	0,17%	Adoptée
23	Ordinaire	Remplacement de Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry par Monsieur Roman Carrasco en qualité d'administrateur	99,22%	0,78%	Adoptée